

Le 21 octobre 2013

**M<sup>e</sup> Louise Tremblay**  
Ligne directe : 514.871.5476  
ltremblay@millerthomson.com

**PAR SDE ET PAR COURRIER**

Me Véronique Dubois  
Secrétaire  
RÉGIE DE L'ÉNERGIE  
800, Place Victoria - Bureau 2.55  
Montréal (Québec) H4Z 1A2

OBJET : Demande d'approbation de l'ajout d'une exclusion (facteur Y) à la formule de mécanisme incitatif, demande de fixation d'un taux de rendement sur l'avoir de l'actionnaire pour l'année témoin 2014, demande amendée pour la fermeture réglementaire des livres de Gazifère Inc. pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2012 au 31 décembre 2012, demande d'approbation du plan d'approvisionnement et demande ré-amendée de modification de ses tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.  
Dossier de la Régie : R-3840-2013 (Phase 3)  
Notre dossier : 111216.0071

---

Chère consœur,

Suite à la vôtre du 16 octobre dernier, nous vous transmettons les informations demandées relativement à la planification de l'audience pour l'examen de la Phase 3 du dossier mentionné en titre.

Nous prévoyons que la preuve de Gazifère sera d'une durée approximative de 35 minutes. Elle sera présentée par les deux panels suivants :

**PANEL COMPOSÉ DE LISE MELOCHE, LISE MAUVIEL, MATTHEW KIRK ET ANTON KACICNIK**

- 1) Adoption des pièces, commentaires introductifs de la directrice générale et présentation sommaire du revenu additionnel requis de distribution pour l'année témoin 2014 (10 minutes).
- 2) Adoption des pièces relatives à l'étude d'allocation des coûts pour l'année témoin 2014 (5 minutes).
- 3) Adoption des pièces relatives aux résultats de l'allocation du revenu requis de distribution 2014 entre les différents tarifs (5 minutes)

**PANEL COMPOSÉ DE LISE MAUVIEL, MARC ST-PIERRE, JULIE-CHRISTINE LACOMBE ET DANY LEMIEUX**

- 1) Adoption des pièces relatives au PGEÉ 2014 et présentation sommaire sur certaines questions faisant l'objet d'enjeux (15 minutes).

Tous les témoins témoigneront à titre de témoins ordinaires.

À ce stade-ci, nous estimons à 10 minutes au total le temps requis pour le contre-interrogatoire des témoins des intervenants et à 30 minutes le temps requis pour notre argumentation.

Veuillez agréer, chère consoeur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

MILLER THOMSON sencl

Louise Tremblay  
LT/ld